

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-87 FACTURATION DES INTERVENTIONS DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE AUPRES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Date de la convocation
15/11/2022

Le 22 novembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C. HORNEBECK	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		M.H. MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET (9102 – Fonctionnement général)

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches territoire participatif et ouvert vers l'extérieur

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°15 du Bureau syndical du 30 mars 2017 fixant les tarifs pour les interventions des agents du Parc ;
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président,

Contexte :

Des établissements d'enseignement peuvent faire appel au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNR ML) pour des interventions réalisées par les chargés de mission du Parc.

La délibération n°15 du Bureau syndical du 30 mars 2017 fixe les tarifs pour les interventions des agents du Parc de la manière suivante (hors frais de déplacement) :

Pour les membres adhérents du syndicat mixte :

- 200 € la demi-journée
- 350 € la journée

Pour les membres non adhérents du syndicat mixte :

- 250 € la demi-journée
- 450 € la journée.

Description du projet :

L'axe 3 de la Charte du Parc (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur) se donne pour objectif de promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et plus particulièrement dans son orientation 7 de transmettre les savoirs du territoire.

Il est ainsi prévu l'accompagnement des projets d'écoles en lien avec des thématiques de la charte, la mise en place de partenariats avec l'Education nationale pour le développement d'activités et de produits pédagogiques destinés aux écoles, lycées, centres de loisir du territoire.

A ce jour, la facturation des interventions des agents du Parc auprès des établissements d'enseignement n'est encadrée par aucune délibération autre que la délibération générale n°15 du Bureau syndical du 30 mars 2017.

Afin de favoriser la transmission des connaissances dans le domaine de l'environnement et du développement durable auprès du public des établissements d'enseignement du territoire, il est donc envisagé la gratuité des interventions des agents du Parc aux établissements de l'ancienne région Limousin.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- la gratuité des interventions des agents du SMAG PNR ML auprès des établissements d'enseignement de l'ancienne région Limousin ;
 - la facturation des interventions des agents du SMAG PNR ML auprès des établissements hors de l'ancienne région Limousin selon les termes de la délibération n°15 du Bureau syndical du 30 mars 2017 à savoir :
 - 250 € la demi-journée
 - 450 € la journée.
- à laquelle s'ajoutera le remboursement des frais de déplacement et de mission.
- d'autoriser le Président à :
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la gratuité des interventions des agents du SMAG PNR ML auprès des établissements d'enseignement de l'ancienne région Limousin ;
 - la facturation des interventions des agents du SMAG PNR ML auprès des établissements hors de l'ancienne région Limousin selon les termes de la délibération n°15 du Bureau syndical du 30 mars 2017 à savoir :
 - 250 € la demi-journée
 - 450 € la journée.
- à laquelle s'ajoutera le remboursement des frais de déplacement et de mission.
- d'autoriser le Président à :
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12 / Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 30.11.22. Et qu'elle a été affichée le 30.11.22.

REÇU LE

30 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORREZ)

Ph. Brugere



